

■ arrosants

Réflexion pour un Béal incontournable

« Il aura fallu que j'attende d'avoir 75 ans pour voir où le Béal prenait sa source. Franchement, c'est superbe ». M. Girodengo n'en revient pas et reste de longues minutes contemplatif devant le barrage de la Castille. Une hortultrice crauroise est elle aussi interloquée : « Je sais maintenant d'où vient l'eau qui arrose mes fleurs ».

Une eau indispensable à l'activité économique

Incontestablement, Franck Chauvet, le président de l'association des arrosants du canal Jean-Natte, a réussi son pari : réunir sur le terrain adhérents et représentants des municipalités de La Crau et Hyères. « Le Béal irrigue les terrains de 120 familles. Même si toutes ne sont pas représentées ce matin, nous démontrons que nous existons, contrairement à ce que certains pourraient penser ». Cela donne surtout l'occasion aux exploitants d'affirmer : « Si demain on nous supprime l'eau du Béal, autant fermer la porte de nos exploitations. Il est hors de question que nous arrosions en payant l'eau de la ville ». Paul Lantelme est venu au rassemblement accom-

pagné de son épouse et sa belle-fille pour attester de l'importance économique d'une telle eau.

Faire face à la sécheresse

Une eau que les arrosants devront apprendre à gérer, cet été, en fonction de la sécheresse. « La préfecture peut nous imposer certaines restrictions et nous devons répondre à ses attentes », explique Franck Chauvet qui avait sollicité la présence de Jacques Lionet, chef du service de l'eau et du milieu aquatique à la D.D.A.F. (*).

« Il y a de fortes chances en effet que nous soyons victimes d'un tel phénomène. Sachez que nous pouvons vous demander de réduire le débit entre 20 et 50 % ».

Et les agriculteurs de revendiquer aussitôt : « Soudainement qu'en réduisant de 50 %, les propriétaires situés en bout de ligne soient toujours alimentés ».

Une inquiétude bien légitime si les curages ne sont pas réguliers.

Des modalités pour un meilleur fonctionnement

A ce titre, la présence des élus et techniciens des deux communes était tout aussi importante. Franck Chauvet n'a pas caché combien



Franck Chauvet, le président de l'association des arrosants du canal Jean-Natte, a réuni ses adhérents sur le site de la Castille pour une réunion d'information avec les responsables préfectoraux — dont Jacques Lionet (ci-contre) — et municipaux. (Photos Christian Talon)



il est important que « les communes s'investissent dans l'entretien d'un canal où elles rejettent leurs pluviaux ». Thierry Manié, le chef du service environnement de la cité des palmiers, ne l'a pas caché : « Il est difficile à la ville d'en faire plus. Nous dépensons 45 000 € annuellement, nous employons trois personnes pour un fonctionnement qui n'est pas tout à fait satisfaisant. Il faudra donc trouver les modalités pratiques pour améliorer le service, mais sachez d'ores et déjà que nous donnons le maximum de nos possibilités ».

Côté craurois, M. Girodengo, responsable du service des eaux, s'in-

terroge sur la répartition des tâches après la transformation de l'association en association syndicale autorisée : « Il va falloir bien nous entendre sur les responsabilités de chacun. Que la vanne ne soit pas ouverte n'importe quand et par n'importe qui ».

Une gestion que Franck Chauvet a déjà anticipée : « L'association sera responsable en temps normal. En cas de pluie, d'accident ou de sécurité, les communes prendront le relais ».

Une matinée bien instructive.

ALAIN REVELLO

(*) D.D.A.F. : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Une A.S.A., pourquoi ?

L'association des arrosants du canal Jean-Natte passera bientôt en association syndicale autorisée (A.S.A.).

Elle sera directement placée sous l'autorité du préfet du Var qui signera chaque délibération prise par l'association.

Un contrôle de légalité, en somme. L'avantage est de pouvoir bénéficier des subventions de l'État.

En contrepartie, c'est le percepteur qui percevra les cotisations des adhérents.

